

## P2P : Kazaa se retire d'Australie

C'est le retour de boomerang pour les internautes friands des échanges de PC à PC. Le pionnier du P2P vient d'annoncer dans un communiqué, qu'il serait désormais impossible de télécharger son programme depuis sa page d'accueil, et cela uniquement pour les utilisateurs australiens.

Pour les internautes surfant la Toile depuis le pays des kangourous et qui décident de télécharger le programme malgré tout, un message apparaît : « *Afin de se conformer aux décisions de la Cour fédérale, et dans l'attente d'un examen en appel en février 2006, l'utilisation de KMD n'est pas autorisée en Australie. Si vous êtes dans ce pays, vous ne devez pas télécharger ou utiliser Kazaa.* » Néanmoins, il reste possible pour les utilisateurs qui disposent du programme d'installation sur leurs disques durs d'utiliser l'application, même si Sharman Networks le déconseille fortement. Car, pour la cour fédérale, l'utilisation de Kazaa est illégale. Dorénavant l'utilisation de Kazaa est formellement interdite en Australie. En effet dans un jugement rendu dernièrement la cour fédérale australienne a donné un ultimatum à l'éditeur. Kazaa doit d'ici au mois de février mettre en place une technologie pour empêcher le téléchargement des œuvres protégées par les droits d'auteurs. « *Les maisons de disques australiennes ont atteint leur but : empêcher la poursuite de la distribution de Kazaa en Australie, jusqu'à ce qu'une cour d'appel décide si les injonctions de la cour fédérale sont justifiées ou non* », explique Sharman Networks dans son communiqué. Du côté des maisons de disque, l'on estime que le retrait de Kazaa est une preuve du mépris du groupe envers le tribunal. D'ailleurs, l'ARIA, (Australian Record Industry Association) qui représente les intérêts des majors australiennes, a bien l'intention de retourner en justice, pour violation d'injonction. Une menace qui ne semble pas inquiéter outre mesure Sharman Networks. L'éditeur indique réfléchir à la mise en place d'un système de filtrage basé sur « *l'empreinte acoustique* » d'un morceau. Une façon originale de différencier un titre légal ou illégal.